

# FICHE DE RÉINSCRIPTION

## 2024 / 2025

Ecole de musique  
Centre de culturel - Place du Champ de Mars  
26290 DONZERE

☎ 04 75 49 70 30

✉ ecoledemusique@donzere.net / edith.flacher@donzere.net

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-dessous la fiche de réinscription que nous vous remercions de bien vouloir compléter, et retourner impérativement,

**au plus tard, le lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024.**

APRES CETTE DATE, LES RÉINSCRIPTIONS NE SERONT PRISES QU'EN FONCTION DES PLACES DISPONIBLES.

**Votre inscription correspond à un engagement**

Eloïse MANSER,

Adjoint à la Culture, Patrimoine et Tourisme

Edith FLACHER,

Directrice de l'Ecole de Musique

Partie détachable à remplir et à retourner en mairie ou auprès de l'Ecole de Musique  
(même si votre enfant ne reprend pas les cours)

NOM DE L'ÉLÈVE : .....

PRÉNOM DE L'ÉLÈVE : .....

NOM, PRÉNOM DU REPRÉSENTANT LÉGAL DE L'ÉLÈVE : .....

DATE DE NAISSANCE DE L'ÉLÈVE : .....

ADRESSE (si différente de celle de l'année précédente) : .....

N° de téléphone (si différent de celui de l'année précédente) : .....

Adresse e-mail (si différente de celle de l'année précédente) : .....

Reprendra les cours à la rentrée (rayer la mention inutile) :                      oui      non

Votre enfant aura-t-il cours le mercredi matin à l'école (rayer la mention inutile) :      oui      non

En quelle classe rentre-t-il ? .....

Dans quel établissement scolaire : .....

**A joindre impérativement à la fiche d'inscription :**

- Un justificatif de domicile,
- Une attestation de quotient CAF de moins de 3 mois, ou à défaut une copie de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 (pages 1 et 2), afin de permettre l'application du tarif basé sur le montant du quotient familial (sans cela le tarif de la tranche la plus élevée sera appliqué).
- Le droit à l'image 2024-2025
- Attestation de validation des règlements intérieurs

**Le dossier complet doit être impérativement remis avant la reprise des cours.**

**Tout dossier incomplet, sera mis sur liste d'attente.**

**Le règlement des droits d'inscription de 29,00€** (y compris le coût de la copie pour redevance de reproduction graphique d'ouvrages musicaux) sera à régler lors de la facturation des cotisations du 1<sup>er</sup> trimestre.

**Une facture trimestrielle**, vous sera adressée par le Trésor public de Pierrelatte. Elle sera disponible sur le Portail Famille, et pourra être réglée, soit en ligne, soit en espèces ou par carte bancaire dans les bureaux de tabac ou partenaires agréés, grâce au QR Code présent sur la facture, soit par chèque, à l'ordre de TRESOR PUBLIC, en l'adressant à la Trésorerie de Pierrelatte – 2 boulevard Frédéric Mistral – 26 702 Pierrelatte cedex.

**Attention, les cotisations non réglées au terme de la saison 2023/2024,**

**entraîneront la non réinscription pour cette rentrée 2024/2025.**

**RGPD : Règlement Général de la Protection des Données**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la mairie de Donzère pour **l'inscription des élèves à l'école de musique et la facturation des cours**. Elles sont destinées au service culturel de la municipalité de Donzère. Elles sont conservées 10 ans, puis sont détruites réglementairement.

J'autorise que le patronyme de mon enfant soit diffusé par la commune de Donzère dans le programme des concerts.  
Conformément au Règlement Général de la Protection des Données en vigueur depuis le 25 mai 2018, vous pouvez demander à exercer vos droits d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression de vos données personnelles en contactant la commune de Donzère.

*Date et signature*

